

ENTREPRISE

Pactes d'associés et pactes d'actionnaires : stratégie, rédaction et sécurisation



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Apprécier l'intérêt et les limites des pactes d'associés pour conseiller les clients
- Consolider l'expertise quant aux principales clauses usuelles des pactes d'associés
- Renforcer l'expertise en matière de clauses « ciblées »
- Élaborer et adapter des « modèles » de clauses pour optimiser la rédaction des actes

PÉDAGOGIE

Sandrine TISSEYRE,
Professeur agrégée de droit privé

PROGRAMME

I. Pactes d'associés et clauses statutaires : atouts et limites

II. Les clauses usuelles des pactes d'associés : structurer la relation entre associés

- Gestion de la durée
- Confidentialité
- Circulation des obligations

III. Les clauses ciblées des pactes d'associés : organiser le pouvoir et anticiper la sortie

- Les clauses relatives à la gestion (non-concurrence, vote, plafonnement de participation, vulnérabilité du dirigeant, etc.)
- Les clauses relatives aux associés (clauses de sortie, garantie de dividendes, etc.)



DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.